

## ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

### SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

#### PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), en faisant reconnaître les compétences acquises au travers de l'expérience professionnelle, personnelle ou bénévole.

Depuis la réforme récente de la VAE, le dispositif est simplifié et piloté au niveau national par [France VAE](#), qui constitue le point d'entrée des candidats pour les certifications actuellement ouvertes sur la plateforme.

L'accompagnement proposé par INITIATIVES concerne principalement les certifications du secteur social et médico-social, notamment :

- Le Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME) ;
- Le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES).

Les diplômes visés sont délivrés par les ministères certificateurs compétents.

#### REFERENCE RNCP

- ✓ **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) de niveau 4 (France compétences)**  
[RNCP39643 - DE - Moniteur éducateur](#)

Enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS) depuis :

- Date de publication de la fiche : 03-10-2024
- Date de début des parcours certifiants : 01-09-2024
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

Numéro RNCP39643

Le certificateur de cette formation est :

- MINISTERE Chargé de la solidarité
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- ✓ **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) de niveau 6 (France compétences)**  
[RNCP41747 - DE - Educateur spécialisé](#)

Enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS) depuis :

- Date de publication de la fiche : 05-12-2025
- Date de début des parcours certifiants : 01-09-2026
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2031
- Date de dernière délivrance possible de la certification : 31-08-2033

Numéro RNCP41747

Le certificateur de cette formation est :

- MINISTERE Chargé de la solidarité
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

## **PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ACCES**

L'accompagnement VAE est accessible à toute personne engagée dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en lien avec le diplôme visé, notamment :

- Les salariés ;
- Les demandeurs d'emploi ;
- Les travailleurs indépendants ;
- Les bénévoles et volontaires ;
- Les proches aidants ;
- Les étudiants ;
- Les personnes en reconversion professionnelle, etc.

Les expériences prises en compte doivent être en lien direct avec le référentiel professionnel et de certification du diplôme visé et représenter au minimum une année d'expérience.

L'accompagnement peut être mobilisé :

- Dans le cadre du portail [France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#) ;
- Ou hors portail France VAE.

## **OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

La démarche de VAE nécessite un travail d'analyse et de formalisation des compétences développées au travers des expériences du candidat, en lien avec le référentiel professionnel et de certification du diplôme visé.

Les compétences présentées par le candidat sont évaluées par un jury désigné par le certificateur du diplôme visé.

L'accompagnement proposé par INITIATIVES vise à permettre au candidat :

- L'analyse et la valorisation de ses expériences ;
- L'identification de ses compétences acquises au regard du diplôme visé ;
- Le développement de sa posture réflexive sur sa pratique professionnelle ;
- La formalisation et la rédaction du dossier de validation ;
- La préparation de l'entretien avec le jury ;
- La sécurisation de son parcours de certification.

## CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT ET METHODE PEDAGOGIQUE

L'accompagnement proposé est structuré conformément aux attendus actuels de la VAE et aux exigences des diplômes du secteur social et médico-social :

### Accompagnement individualisé

- Analyse du parcours du candidat ;
- Positionnement sur le diplôme visé ;
- Identification des compétences acquises par l'expérience ;
- Aide à la structuration du dossier de faisabilité et de validation ;
- Définition d'un parcours d'accompagnement adapté.

### Appui méthodologique

- Appropriation des référentiels professionnels et de certification ;
- Traduction de l'expérience en compétences professionnelles ;
- Accompagnement à l'analyse des pratiques professionnelles ;
- Aide à la rédaction et à l'argumentation du dossier de validation ;
- Accompagnement méthodologique individualisé (avec possibilité de temps collectif(s)).

### Préparation à l'entretien avec le jury

- Travail sur la posture professionnelle ;
- Préparation à la présentation du parcours ;
- Simulation d'entretien ;
- Valorisation des compétences et de l'expérience du candidat ;
- Utilisation des grilles d'évaluation de certification pour évaluer la progression

### Suivi du parcours et méthode pédagogique d'évaluation

- Points d'étape réguliers (échanges de mails, entretien présentiel ou à distance) ;
- Ajustement des besoins d'accompagnement ;
- Fiche de guidance et suivi des avancements des écrits (navettes) ;
- Bilan du parcours VAE.

Des modules complémentaires de formation peuvent être proposés selon les besoins identifiés du candidat.

## MOYENS ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Référentiels professionnels et de certification
- Supports méthodologiques
- Ressources documentaires
- Plateforme LMS Moodle
- Accompagnement individualisé assuré par des formateurs et professionnels expérimentés du secteur social et médico-social
- Temps d'échanges collectifs

## MODALITES D’EVALUATION

La validation finale relève exclusivement du jury de certification du diplôme visé. L’organisation des épreuves de certification ainsi que la composition du jury relèvent du Rectorat de l’Éducation nationale compétent.

Le jury peut décider :

- d’une validation totale ;
- d’une validation partielle ;
- d’une non-validation.

## DURÉE ET ORGANISATION

Le parcours d’accompagnement est adaptable selon :

- le diplôme visé ;
- le profil du candidat ;
- son niveau d’avancement dans la démarche VAE.

À titre indicatif :

- Accompagnement individualisé de 20 à 30 heures (avec possibilité de temps collectif(s)) ;
- durée moyenne du parcours : jusqu’à 12 mois ;
- Suivi personnalisé tout au long du parcours.

Les entrées en accompagnement VAE sont possibles tout au long de l’année.

## MODALITES D’INFORMATION ET PREMIER CONTACT

Nous organisons régulièrement des réunions d’information permettant :

- de comprendre la démarche de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) ;
- d’identifier le diplôme le plus adapté à son parcours ;
- de construire son projet de certification ;
- de découvrir les modalités d’accompagnement proposées ;
- de prendre connaissance des modalités de financement mobilisables.

Les candidats peuvent également solliciter un rendez-vous individuel d’information ou prendre contact avec INITIATIVES via le site internet.

## MODALITES D’INSCRIPTION

**Pour engager votre démarche d’accompagnement VAE avec INITIATIVES :**

### 1. Effectuer votre démarche sur France VAE

- créez votre compte ;
- déposez votre demande ;
- sélectionnez INITIATIVES comme organisme d’accompagnement.

### 2. Contacter INITIATIVES

- **MONTPELLIER** : Franck LANCIA – [flancia@initiatives.asso.fr](mailto:flancia@initiatives.asso.fr) – 04 67 66 70 65
- **PARIS SUD** : Claire DASSONNEVILLE – [cdassonneville@flepes.fr](mailto:cdassonneville@flepes.fr) – 01 41 13 48 23

À la suite de votre prise de contact, un dossier de demande d'accompagnement vous est transmis afin d'étudier votre projet et votre situation administrative.

### 3. Participer à un entretien d'admission et de positionnement

Cet entretien permet :

- d'analyser votre projet ;
- d'étudier l'adéquation entre votre expérience et le diplôme visé ;
- d'identifier vos besoins d'accompagnement ;
- de valider les modalités de financement mobilisables.

### 4. Formaliser votre entrée dans l'accompagnement

L'entrée dans le parcours d'accompagnement est formalisée par :

- un devis personnalisé ;
- un contrat ou une convention d'accompagnement.

## TARIFS

Faire une demande devis : [INITIATIVES FORMATION TARIFS.pdf](#)

Tarifs sur devis.

Le coût de l'accompagnement varie selon :

- le diplôme visé ;
- le volume d'accompagnement ;
- les besoins complémentaires identifiés ;
- les modalités de financement mobilisées.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables ici : [Conditions générales de vente - INITIATIVES](#)

## CONTACT, RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Formulaire de réclamation sur notre site :

- PARIS SUD | 01 41 13 48 23 | [formation.paris@initiatives.asso.fr](mailto:formation.paris@initiatives.asso.fr)
- MONTPELLIER | 04 67 66 70 65 | [formation.montpellier@initiatives.asso.fr](mailto:formation.montpellier@initiatives.asso.fr)

## ACCESSIBILITE

Nos accompagnements VAE sont accessibles à tous.

Si vous avez des besoins spécifiques d'adaptation, notamment en lien avec une situation de handicap, merci de contacter Mme Claire LE LAGADEC, à l'adresse suivante : [clelagadec@initiatives.asso.fr](mailto:clelagadec@initiatives.asso.fr)

## CHIFFRES CLÉS

- le nombre de candidats accompagnés : 2
- diplômes accompagnés :
  - Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)

➤ Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)

- le taux de validation totale : données non disponibles à ce jour ;
- le taux de validation partielle : données non disponibles à ce jour ;
- le taux d'abandon : 0 ;
- le taux de satisfaction des candidats : en cours d'évaluation.